

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 8 juillet 2019**  
~~~~~

**TABLEAU DES EFFECTIFS
ADOPTION DES MODIFICATIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 8 juillet 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Madame Catherine VIGNERON suppléant de Monsieur Christian VILOING, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC à Madame Véronique NEIL, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ à Mme Martine BONNET, Madame Annie LEROY à Madame Marie-Hélène SANCHEZ

Excusés : Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : M. Gérard CABELLO, Madame Béatrice FERNANDO, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, M. Philippe MACHETEL, Madame Isabelle ALIAGA

Quorum : 24	Présents : 34	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et plus particulièrement aujourd'hui pour :

- Permettre les modifications de durée hebdomadaire de service de certains agents au sein de l'Ecole de Musique Intercommunale et des structures petite enfance ;
- Permettre la nomination d'agents ayant réussi des concours et examens professionnels en concordance avec les besoins de l'établissement ;
- Permettre le recrutement de deux agents au sein du pôle Aménagement et environnement ;
- Permettre le recrutement d'un agent au sein du pôle Ressources ;
- Permettre l'augmentation de durées de travail dans les multi-accueils de la Communauté de communes pour des augmentations de capacité d'accueil ;
- Permettre la prochaine application de la proposition des ratios promus promouvables.

CONSIDERANT qu'il convient donc de redéfinir les emplois permanents de l'établissement au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadres d'emplois de référence, et de créer les emplois ci-après désignés,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président et de créer les postes suivants :

*Filière médico-sociale

- 3 postes d'Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste de Puéricultrice de classe normale à temps complet
- 1 poste d'Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet

*Filière animation

- 1 poste d'Animateur principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non complet 17.5/35
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet

*Filière administrative

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe

*Filière technique

- 2 postes de technicien à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ci-annexé,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

<p>Transmission au Représentant de l'État N° 1998 le 09/07/19 Publication le 09/07/19 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 09/07/19 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190708-lmc 1623-DE-I-I Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Louis VILLARET</p>
---	--

Tableau des effectifs de la Communauté de communes :

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général Adjoint des Services	1	35 h	
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Attaché hors classe	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché principal	4	35 h	
Attaché	15	35 h	
Secrétaire de mairie	1	35 h	SECRETAIRE DE MAIRIE
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	
Rédacteur	8	35 h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	6	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	13	35 h	
Adjoint administratif	22	35 h	
Adjoint administratif	1	17.5/35	
Ingénieur principal	4	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	7	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	6	35 h	
Technicien	7	35 h	
Agent de maîtrise	7	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise principal	2	35h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	11	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	27	35 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	30/35	
Adjoint technique	34	35 h	
Adjoint technique	1	25/35	
Bibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal 2° classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Adjoint du patrimoine	2	35 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	28 h	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	
Assistant d'enseignement artistique	1	17/20	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	3	20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	17.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	14/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	13/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	12.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	8/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5.50/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	4.75/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	3.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	5	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	11.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	14/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	7.25/20	
Médecin de 2 ^{ème} classe	1	5/35	MEDECINS TERRITORIAUX
Puéricultrice cadre de santé de 2 ^{ème} classe	1	35h	PUERICULTRICE CADRE DE SANTE
Puéricultrice de classe normale	1	35 h	PUERICULTRICE TERRITORIALE

Puéricultrice de classe normale	1	31.5/35		
Infirmier en soins généraux hors classe	1	35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX	
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	35 h		
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	32/35		
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	29/35		
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	26/35		
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	10	35 h		
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	1	33/35		
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	1	31/35		
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	5	30/35		
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	1	28/35		
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	1	17.5/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	12	35 h		AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	17.5/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	3	30/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	31.5/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	32/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	33/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	4	35 h		
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	31.5/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	3	30/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	25/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	3	22/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	17.5/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	17/35		
ATSEM principal 2ème classe	1	35 h		

ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	35h	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	2	35h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	
Adjoint d'animation	7	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation	7	30/35	
Adjoint d'animation	1	33	
Adjoint d'animation	2	31.5/35	
Adjoint d'animation	1	31/35	
Adjoint d'animation	1	28	
Adjoint d'animation	1	27	
Adjoint d'animation	1	17.5/35	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	35h	
ETAPS principal de 2 ^{ème} classe	1	35	